

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 18-2017 sollicitant un crédit de CHF 310'000.- destiné au renouvellement ciblé et au renforcement des superstructures du réseau routier

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 7 novembre 2017

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 18-2017 s'est réunie à Castelmont, le 26 octobre 2017, de 19H à 20H45 selon la liste des commissaires suivante :

Marianne SEPPEY, PDC (confirmée dans sa fonction de présidente)

Philippe MAROLF, PLR

Henri-Pascal MOMBELLI, PLR

Christian BURDET, PS

Geneviève NOSEDA GUIGNARD, PS

Magali RUSSBACH, Les Verts (rapporteuse)

Madeline CONNE, PS (absente)

La Municipalité est représentée par Monsieur le Municipal Michel PELLEGRINELLI.

Présentation de l'objet

La séance s'ouvre à 19h05 par les salutations d'usage de la présidente, qui remercie également la présence du Municipal en charge du dicastère *Travaux publics* concerné et lui donne la parole. En premier lieu, Monsieur PELLEGRINELLI mentionne que son chef de Service ou l'adjoint de celui-ci auraient dû être présents. Mais apparemment une mauvaise compréhension au sein du service fait que ni l'un ni l'autre n'ont pu être là.

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 18-2017 sollicitant un crédit de CHF 310'000.- destiné au renouvellement ciblé et au renforcement des superstructures du réseau routier

M. PELLEGRINELLI rappelle que la Municipalité souhaite un système de meilleure transparence des budgets. Dans ce contexte-ci, un préavis concernant les réfections de route les plus urgentes à engager sera dorénavant présenté au Conseil communal en fin de chaque année. En cas d'acceptation par l'organe législatif, le service pourra, ainsi, dès le début de l'année suivante, mettre en route ces travaux. M. le Municipal précise aussi que cette manière de procéder convient également au boursier, qui pourra financer cette dépense par la trésorerie courante (ou l'emprunt, précision devenue obligatoire, nous dit-il) avec un amortissement sur 10 ans.

Dans le cas présent, il s'agit de réfections plutôt légères, sans creusement en profondeur des routes. Deux tronçons sont concernés dans ce préavis, sur la Route des Flumeaux et au Chemin des Creuses. Les cartes en annexe du préavis notifient les zones exactes. Les travaux au Ch. des Creuses sont un peu plus chers car ils englobent le coût de la construction d'un mur de soutènement afin de stabiliser le terrain en amont de la route. Aux Flumeaux, les travaux consistent en un fraisage de 10-15 cm de la route puis réfection du revêtement, avec un renfort particulier aux arrêts de bus de la ligne TL 33 Grand-Vigne.

Discussion en présence de la Municipalité

« Le Ch. des Creuses porte très bien son nom ! » déclare un-e commissaire pour débiter avec humour la discussion. Il-elle s'est en effet rendu sur place pour observer les portions de routes concernées et constate, en effet, les dégâts, enfoncements ou fissures, notables sur celles-ci, notamment sur la pente importante du Ch. des Creuses et au niveau des arrêts de bus « Grand-Vigne ».

Un-e commissaire demande d'ailleurs s'il y aura du béton ou un renfort particulier aux arrêts de bus, très abimés? Certainement nous répond M. PELLEGRINELLI, mais il n'en connaît pas les détails (types exacts de matériaux et selon quelle proportion)¹.

Un-e commissaire demande ensuite s'il y aura nécessité de rouvrir ces routes dans les années à venir pour mettre en place les séparatifs des eaux. Le Municipal pense qu'il n'y en aura pas à mettre à ces endroits-là puisque le séparatif a déjà été fait sur une portion de la route des Flumeaux, que les travaux sont actuellement en cours au niveau des Baumettes et Bel-Orne pour ce quartier, et qu'il n'y en aura pas sous la portion concernée des Creuses. Selon lui, il n'y aurait donc pas de nécessité immédiate ni même avant potentiellement 10-15 ans (temps de vie moyen d'une nouvelle route) de rouvrir et refaire ces routes. Toutefois le Municipal se propose de nous faire parvenir confirmation de ses propos par son chef de service ou l'adjoint de celui-ci au plus vite².

Un-e commissaire s'étonne que sur les ~20km de routes sur Prilly, il n'y ait que ces deux petits tronçons qui soient impératifs ! Qu'en est-il de la Rte de Cossonay (partie est par ex.) ou de la Rte du Chasseur? M. PELLEGRINELLI répond que ces travaux viendront, mais qu'ils sont moins urgents et à englober dans des zones de chantier prévues dans le futur. Par exemple, nous dit-il, la réfection du Chasseur est à prévoir en fonction des travaux de la gare Prilly-Chasseur du LEB et se dérouleront donc dans la continuité de ceux-ci, pas avant. De même, le Ch. du Vieux-Collège sera sûrement refait en 2019, après la fin de la construction sur la parcelle entre Lande et Vieux-Collège. De même que quelques autres routes. De plus, en première partie de 2018, un préavis spécifique concernant la mise en séparatif des

¹ Voir **Ajouts ultérieurs**, p. 5

² Voir **Ajouts ultérieurs**, p. 5

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 18-2017 sollicitant un crédit de CHF 310'000.- destiné au renouvellement ciblé et au renforcement des superstructures du réseau routier

eaux, englobera la réfection de la Rte de Cossonay sur ses parties est et ouest, travaux impératifs avant la mise en route du BHNS.

Concernant les Creuses, un-e commissaire a l'impression qu'il n'y a pas beaucoup de circulation et trouve qu'elle ne semble pas terriblement abîmée, hormis quelques fractures. Il-elle demande donc si ces travaux-là sont vraiment urgents ? « Il semblerait qu'il y ait des endroits plus critiques à Prilly » dit-il/elle. Le problème avec les routes, nous répond M. le Municipal, c'est que ce sont les sous-sols qui sont perturbés, sans qu'on s'en rende compte en surface. Le risque (un effondrement de la route) est important au niveau du Ch. des Creuses.

Un-e autre commissaire en profite pour demander comment, par quels moyens, sont établis l'« urgence » et le calendrier des réfections. Le préavis mentionne « une étude est actuellement menée sur l'ensemble du réseau pour évaluer, dans un premier temps, l'état de l'infrastructure routière prillérane ainsi que son niveau de sollicitation. Elle permettra de déterminer sur le long terme un plan d'investissement structuré en relation avec sa valeur patrimoniale »³. M. le Municipal nous explique qu'il s'agit d'une étude globale sur la qualité et la durabilité des routes de notre commune. L'inventaire arrive à bout touchant, il sera probablement terminé d'ici mai-juin 2018. Les constats de celle-ci permettront d'établir un calendrier de travaux à faire sur l'ensemble de la commune.

Un-e commissaire demande alors si l'on va enfin avoir une véritable vision et un projet de requalification des routes sur le territoire communal, qui repenserait les voies de circulations, particulièrement cyclables. Cette étude se concentre seulement sur la durée de vie et la qualité des routes répond M. PELLEGRINELLI. Mais elle sera une aide dans les requalifications des routes possibles dans le futur. Selon M. le Municipal, il est préférable d'ajouter des pistes ou bandes cyclables seulement lorsque l'on refait et/ou élargit l'entier des routes, et non pas, comme dans ces cas, lorsque l'on en fait qu'un tronçon. A cette réponse, le/la commissaire déplore que l'on ne profite pas de la réfection d'une portion d'une route, pour ajouter alors, sur l'entier de celle-ci, une (piste/bande) cyclable ; se demande bien quand l'occasion de refaire l'entier d'une route en une seule campagne de travaux se présentera.

Revenant sur les travaux aux Creuses, un-e commissaire demande si cette réfection permettra d'éviter le stationnement d'eau sur la route en dessous (Ch. de Bellevue) ? Le Municipal répond que le mur de soutènement est bien à droite en montant le Ch. des Creuses, sur le domaine public, et en dessous d'une maison plus haut sur le talus. La parcelle en dessous appartient à des privés (divers) donc rien n'y sera fait.

Un-e commissaire constate que le préavis est sans soumission : bien que cela ne soit pas de gros montants, dit-il/elle, on pourrait tout de même avoir de mauvaises surprises, dépassant le budget prévu, ce qui serait embêtant. Pourquoi ne pas faire des travaux de soumission plus précis demande-il/elle ? M. le Municipal répond que l'on connaît ce qu'il y a dessous, que l'important c'est de faire des travaux rapidement et qu'on sait précisément combien coûtent les travaux des couches supérieurs, sans trop d'erreurs, donc qu'il n'y aura pas de dépassements de coûts.

Un-e commissaire demande si le service des travaux a travaillé en collaboration et en entente avec les TL, qui exploite la ligne du 33, dont la cadence devrait très prochainement être encore plus soutenue ? Oui, nous répond M. le Municipal, il y a collaboration avec les TL, ainsi qu'avec la ville de Lausanne, qui

³ Préavis municipal n° 18-2017, p. 1/5, paragraphe 4

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 18-2017 sollicitant un crédit de CHF 310'000.- destiné au renouvellement ciblé et au renforcement des superstructures du réseau routier

a fait plusieurs tests de matériaux. Le fait est que le béton n'assure pas toujours un zéro faute, dit-il. Un ajout concernant ces matériaux sera donné nous dit-il⁴.

Toutefois, un-e commissaire fait remarquer alors qu'il pourrait être bien de faire une bande de renfort peut-être plus importante et longue que celle dessinée sur le plan annexe, surtout dans le sens de la descente, car la forte dégradation de la route commence même au-dessus de l'embranchement du Ch. de Grand-Vigne.

Un-e autre commissaire demande si les TL participent financièrement pour ces travaux précis ? Non, répond M. le Municipal, ils fournissent le « mobilier » des arrêts de bus mais c'est aux communes de financer les routes devant les arrêts de bus.

Un-e commissaire demande qu'est-ce que la commune attend pour poser le revêtement final dans la partie basse des Flumeaux. M. le Municipal nous répond que cela dépendra des travaux chez SICPA. Pour pouvoir faire la dernière couche de revêtement, il faut aussi savoir où se situera l'entrée de leur parking, de cela dépendra alors l'emplacement final de l'arrêt de bus « Flumeaux » en direction Renens.

Un-e commissaire demande ce qu'il en est du revêtement phonique, pour lequel la ville de Prilly s'est engagée à rattraper son retard, est-ce qu'on en profiterait pas pour investir dès maintenant ? M. PELLEGRINELLI répond que la loi entre en fonction au 1^{er} janvier 2018⁵, que Prilly n'est donc pas en retard. De plus, une étude Urbanisme et construction, marque les endroits où un travail doit particulièrement être fait : les Flumeaux n'ont pas particulièrement besoin d'être touchés. Mais dans les endroits où on doit le faire, cela sera le cas.

Un-e commissaire demande par quels biais l'information sera donnée à la population, selon quelle planification ces travaux auront lieu et, enfin, s'ils auront lieu en même temps. Un-e commissaire profite de la question pour porter à l'attention du Municipal et de son service qu'il serait bien de terminer les travaux du Ch. des Creuses, dans la mesure du possible, avant l'ouverture de la piscine mi-mai. M. PELLEGRINELLI ne sait pas encore exactement quand ils commenceront, ni combien de temps ces travaux dureront, mais cela se comptera en mois. Toutefois, il annonce qu'il faudra certainement fermer les routes, ou mettre des feux pour alterner la circulation, y compris sur les Flumeaux. Cet axe, très fréquenté, sera peut-être réalisé durant l'été période de vacances scolaire et de baisse de fréquentation. Mais pour les Creuses, en effet, il fera attention à ne pas faire les travaux durant la période estivale. L'information sera donnée par des panneaux quelques semaines avant, les riverains seront également avertis par un tout-ménage.

Un-e commissaire demande si le gaz, la fibre optique, etc.. seront au courant des ouvertures, dans le cas notamment où ils souhaiteraient en profiter pour faire des travaux par exemple. En effet, répond M. le Municipal, l'information est communiquée au système informatique qui gère les sous-sol de la commune, accessible par tous les prestataires qui sont touchés (gaz, électricité, eaux, fibre etc..)⁶.

Puisqu'il n'y a plus de questions, la présidente de la commission remercie et libère M. PELLEGRINELLI à 20h15. Ce dernier nous fera parvenir au plus vite les réponses à nos questions restées incomplètes.

⁴ Voir **Ajouts ultérieurs**, p. 5

⁵ Ndlr : après vérification ultérieure auprès de M. le Municipal, la loi dont il parlait est l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) qui définit le délai de mise en conformité des mesures d'isolation acoustique sur les routes non nationales au 31 mars 2018, selon l'art. 17, 4b)

⁶ Voir **Ajouts ultérieurs**, p. 5

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 18-2017 sollicitant un crédit de CHF 310'000.- destiné au renouvellement ciblé et au renforcement des superstructures du réseau routier

Ajouts ultérieurs

Par Monsieur CUENOT, adjoint technique, par voie de mail, en date du 27 octobre.

« Suite à la séance de la commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n°18-2017 relatif au renouvellement ciblé et au renforcement des superstructures du réseau routier, nous vous portons à votre connaissance les éléments suivants.

En premier lieu, au vu de la proximité de la piscine de la Fleur-de-Lys, les travaux envisagés au chemin des Creuses, nécessitant une fermeture complète de cette desserte, devront impérativement être achevés avant l'ouverture de la piscine. Pour ce faire, il est actuellement privilégié un démarrage des travaux à partir du mois de mars 2018 pour les achever à la fin du mois de mai. La chaussée étant reconstruite sur toute sa largeur, la réalisation de ces travaux nécessitera une fermeture complète à la circulation du tronçon concerné. Conformément au dimensionnement établi sur la base des informations recueillies, un nouveau revêtement bitumineux d'une épaisseur de 10 cm sera mis en œuvre ainsi qu'un nouvel encaissement en grave d'une épaisseur de 40 cm. Au droit de la parcelle n°126 (ch. des Creuses 11), un muret de soutènement sera également construit sur une longueur approximative de 20 mètres pour épauler localement le talus existant.

Compte tenu de la nature des travaux projetés à la route des Flumeaux, l'exécution de ces derniers est privilégiée durant la période estivale 2018. De cette façon, nous devrions pouvoir bénéficier de températures clémentes et d'autre part, minimiser autant que possible les nuisances occasionnées aux usagers, par exemple en intervenant durant les périodes de vacances où la circulation est moins dense. Le déroulement de ces travaux nécessitera pour certains travaux (pose du tapis) une fermeture complète à la circulation. Celle-ci pourra intervenir le week-end ou de nuit. Les matériaux retenus pour l'instant pour la réfection des arrêts de bus correspondent aux usages de la Ville de Lausanne et comprennent 8 cm d'ACT 22 S, 12 cm d'AC EME 22 et 6 cm de VMB 22. Il est à relever que compte tenu du temps nécessaire au séchage de certains de ces matériaux (3 semaines), d'autres solutions sont encore à l'étude dans le but de minimiser la gêne occasionnée aux usagers tout en garantissant une structure pérenne.

Le chemin des Creuses et la route des Flumeaux abritent des collecteurs unitaires qu'il y aura lieu, à terme, de mettre en conformité. Toutefois, conformément à la planification actuelle, leur remplacement interviendra à moyen-long terme et dès lors ne prêterait par conséquent pas à la "durée de vie de la valeur financière" de ces ouvrages. En parallèle, les différents services de distribution souterrains ont été informés de la possible présence de travaux le long du chemin des Creuses et de la route des Flumeaux et nous sommes dans l'attente de leur réponse sur d'éventuels travaux complémentaires qu'ils souhaiteraient entreprendre en parallèle.

Pour terminer, de manière générale, une information sera établie à l'attention des usagers à l'aide de panneaux disposés en bordure de chaussée suffisamment à l'avance. Par ailleurs, un tout-ménage sera également déposé dans les boîtes aux lettres des riverains concernés afin de les renseigner sur la présence de travaux et des éventuelles nuisances qui seront occasionnées. »

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 18-2017 sollicitant un crédit de CHF 310'000.- destiné au renouvellement ciblé et au renforcement des superstructures du réseau routier

Délibérations

La première et principale remarque que souhaite faire passer la commission est le regret que Monsieur MARIN et/ou son adjoint, suite semblerait-il à un malentendu entre eux et M. PELLEGRINELLI, n'aient pas été là pour répondre aux questions et aspects plus techniques. De plus, elle souligne que le Municipal semble ne pas être très au courant de certains éléments. Des informations complémentaires d'ordre techniques et de planification nous ont été promises. (Ndlr : Elles nous ont bien été fournies par la suite⁷, par l'adjoint du service.)

Dans le détail, la commission souhaite impérativement que les travaux au Ch. des Creuses soient fait avant de la période d'ouverture de la piscine. Elle se permet de rendre le service des travaux attentif à cela puisque, dans le préavis, on parle de « période estivale ».

Plusieurs commissaires font part de leur étonnement quant au fait que l'on refasse, à nouveau, des travaux sur les Flumeaux : plusieurs personnes avaient pensé, en voyant le titre du préavis mais avant sa lecture, que celui-ci portait sur l'entier de la route. Cela n'est en fait pas le cas, et il y aura encore des travaux à faire sur cette même route dans le futur.

Un-e commissaire s'étonne qu'il n'y ait pas eu de soumissions : ainsi, on a, en fait, aucune assurance qu'il n'y ait véritablement pas de surcoûts.

A vue d'œil, on pourrait penser qu'il y ait des portions de routes en plus mauvais état à d'autres endroits de la commune, tel que les Routes du Chasseur et de Cossonay, mais celles-ci seront refaites plus tardivement, de manière à correspondre à des travaux de plus grandes ampleurs, déjà planifiés.

Plusieurs commissaires ont constaté qu'il y a tout de même passablement de trafic aux endroits concernés, et apparemment, le sous-sol du Ch. des Creuses n'est pas en bon état. Un-e commissaire réitère que pour ces raisons, il-elle soutient le projet.

Un-e commissaire souligne que pour le Ch. des Creuses, on refait l'infrastructure et la superstructure (revêtement et fondations), ce sont donc des travaux plus conséquents, ce qui expliquent surement pourquoi c'est plus cher au m².

Plusieurs commissaires font remarquer sur le Ch. des Creuses, au niveau des parcelles 123 et 124 (le long des zones bleues) il y a de nombreux nids de poule et que le revêtement est aussi passablement abimé. Il pourrait être bon d'y faire quelque chose aussi.

Vote

Au vote, le présent préavis est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

La séance est levée à 20H45.

⁷ Voir **Ajouts ultérieurs**, p.5

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 18-2017 sollicitant un crédit de CHF 310'000.- destiné au renouvellement ciblé et au renforcement des superstructures du réseau routier

Conclusions

Suite à ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 18-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 310'000.- destiné au renouvellement ciblé et au renforcement des superstructures du réseau routier;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou l'emprunt;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 10 ans à raison de CHF 31'000.- par année par le compte 430.3311 dès l'année qui suit la fin des travaux;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 430.3905;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Au nom de la commission

Marianne Seppey (Présidente)

Magali Russbach (Rapporteuse)